



DECISION DU MAIRE

n° 2025/ 108 / 2539

Objet : Signature de la convention triennale d'aide à l'archivage avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4ème qui autorise le maire de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords - cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la collectivité a besoin d'être conseillée et accompagnée dans l'archivage de ses documents administratifs pour répondre à ses obligations ;

DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : de signer la convention triennale de prestation de service d'aide à l'archivage avec le centre de gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône, conclue pour une durée de 60 jours et d'un montant maximum de 19200 €, en fonction du nombre de jours effectués, à raison de 320 € tout frais compris, par jour de travail et par archiviste ;

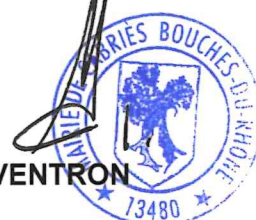
ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 27 NOV. 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20251127-DEC_2025_108-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025